



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique

Question écrite n° 7761

Texte de la question

M Gilles de Robien interroge M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur l'avenir des relations entre la France et la Namibie sur le plan bilatéral d'une part et sur le plan multilatéral dans le cadre de la convention de Lomé d'autre part.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler à l'honorable parlementaire que la France a d'ores et déjà fait savoir, de concert avec les autres membres de la CEE, qu'elle était disposée à poursuivre et, si nécessaire, à accroître son aide au peuple namibien en vue d'assurer une transition sans heurt vers l'indépendance. Les Douze accueilleront également avec bienveillance une éventuelle demande d'adhésion à la convention de Lomé formulée par la Namibie indépendante. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le gouvernement français ne ménagera pas ses efforts pour entretenir avec ce nouvel Etat des relations fructueuses dans les domaines politique, économique et de la coopération.

Données clés

Auteur : [M. de Robien Gilles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7761

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 90